Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261009-D2026-326-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

DÉCISION
ACQUISITION D'UNE BENNE A ORDURE MENAGERE DE 19 TONNES D'OCCASION POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1.1 Marchés publics

CLD/DM/OB/MR/JG
N°D2026-326

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL- BLE-2026100-001 du 10 avril 2026,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment l'article R.2122-8 2,*
Vu *le 4.2 de la délibération n°CC2026-65 du conseil communautaire du 13 avril 2026, portant délégation d'attribution du Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fourniture courante et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres telles que définie à l'article L1414-2 du Code Général des collectivités territoriales,*
Vu *l'arrêté du Président n°2026/0239RH du 14 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Damien MICHEL, Directeur général des services,*
Vu *la nécessité, pour assurer la continuité et le bon fonctionnement du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés, de procéder à l'acquisition, à titre transitoire, d'une benne à ordures ménagères d'occasion, dans l'attente de l'acquisition ultérieure d'une benne neuve de 19 tonnes,*
Vu *la proposition de devis pour l'achat de véhicules pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés,*

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux assure la collecte en porte à porte des déchets ménagers en régie sur une partie du territoire,
Considérant que le parc de véhicules nécessaire à la collecte en porte à porte est en location « full service » (entretien des véhicules par le loueur) et que les tarifs ont fortement augmenté,
Considérant qu'il a été convenu en 2024 de modifier la gestion du parc de l'agglomération pour passer de la location vers l'achat des véhicules de collecte pour améliorer l'équilibre budgétaire du service,
Considérant que ce renouvellement implique le remplacement progressif de 11 véhicules à horizon 2027/2028, pour une enveloppe totale estimative de 3 320 000 € TTC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261009-D2026-326-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

Considérant que le véhicule d'occasion, camion benne à ordure ménagères de 19T compactrice, proposé par SL Négoce répond aux attentes de la collectivité et qu'il permettra de manière transitoire, en attendant l'achat d'un camion neuf (estimé à 250 000 €), de mettre fin au marché de location des benne compactrices en cours,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE PROCEDER A L'ACQUISITION d'une (1) Benne à ordures ménagères de 19T compactrice immatriculée DN-283-CF pour la collecte des déchets ménagers et assimilés via la société SL Négoce, pour un montant de 28 000,00 € HT, soit 33 600,00 € TTC.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société SL Negoce.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 09 OCT. 2026

Pour le Président et par délégation,
le Directeur général des services

Damien MICHEL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 09 OCT. 2026